

Communiqué de presse

Sion, le 7 juillet 2025

Application cantonale de la loi sur les voies cyclables – bilan intermédiaire: un bon cap est franchi, mais il reste encore beaucoup à faire!

L'Office fédéral des routes (OFROU) et PRO VELO Suisse (PVCH) ont publié aujourd'hui un état des lieux sur la mise en œuvre de la **Loi sur les voies cyclables (LVC)**. Ces rapports confirment que la loi fédérale commence à porter ses fruits, notamment dans le canton du Valais, où les planifications progressent. Bon dernier en matière de part modale des déplacements à vélo, le Valais semble enfin prendre la bonne direction.

Un cadre légal clair, tant au niveau fédéral que cantonal

En 2018, l'ensemble des cantons et **74% des votantes et votants** ont accepté le contre-projet à l'initiative vélo. C'est sur cette base que la **LVC est entrée en vigueur il y a deux ans et demi**, imposant aux cantons de planifier, **d'ici fin 2027**, des réseaux cyclables sûrs et attractifs. Le rapport publié ce jour montre que **le canton du Valais s'est engagé dans cette voie**.

Portée initialement par PRO VELO, cette loi fédérale a le mérite de faire avancer les choses – y compris en Valais. Le Valais est l'un des premiers cantons à avoir adopté **une base légale pour la mobilité douce quotidienne**. « Nous nous réjouissons d'avoir apporté notre contribution, en particulier par le biais de notre initiative cantonale, à la création de cette loi, qui confère au Valais un rôle de chef de file en matière de bases légales pour la mobilité douce quotidienne », explique Alexandre Bagnoud, président de PRO VELO Valais/Wallis.

Des pistes cyclables sur le papier... mais pas encore sur le terrain

Hormis la loi fédérale, la loi cantonale sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne et la stratégie Mobilité douce 2040 fournissent un cadre solide. Il appartient désormais aux autorités de les mettre en œuvre concrètement. « La loi fédérale impose que ces réseaux soient effectivement réalisés d'ici fin 2042. Or, le Valais a une certaine habitude des stratégies sans suite concrète. L'autoroute du Haut-Valais, dont la première planification remonte à 1960, en est un bon exemple. Ce ne sont pas les documents qui comptent, mais ce qui est réellement construit », souligne **Philippe Jansen**, secrétaire et responsable technique de l'association.

PRO VELO Valais/Wallis profite de souhaiter la bienvenue au nouveau chef de service de la mobilité, M. Sylvain Dumoulin, et se réjouit de poursuivre la collaboration avec lui et son service. PRO VELO rappelle aussi l'importance de la participation des communes, et les invite à considérer le vélo comme un moyen de transport légitime et à élaborer leurs propres **stratégies vélo** pour assurer le maillage fin. L'association suggère aux communes de prévoir des **stationnements adaptés** et d'adapter leur **RCCZ** pour garantir aux habitantes et habitants des possibilités de stationnement sécurisé à domicile.

Lien vers le rapport :

https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/langsamverkehr/umfrage-veloweggesetz-bericht.pdf.download.pdf/Enquete_loi_voies_cyclables_Rapport.pdf

Contact :

Alexandre Bagnoud, président de PRO VELO Valais/Wallis, 079 766 36 41
Philippe Jansen, secrétaire de PRO VELO Valais/Wallis , 079 952 02 12